HICéO

Commission Finances
21 septembre 2021
Compte Rendu

Présent-e-s : Dominique, Odèle, Fabien

Excusé-e-s : Vicentia, Corinne

Ordre du jour :

- Annuaire des fonds d'investissement
- Les financements sociaux
- Les financements bancaires
- Les subventions
- Agenda

Annuaire des fonds d'investissement

L'annuaire PEXE recense les fonds d'investissement et autres financements participatifs ou prêteurs écologiques et solidaires.

L'étude de cet annuaire nous permet de pré-sélectionner 6 organismes :

- Esfin Gestion https://annuaire.investisseurs.ecoentreprises-france.fr/pages/#/detail/esfin-gestion/1001161/1329339?origine=1001161&langueFr=true
- Happy Capital https://annuaire.investisseurs.ecoentreprises-france.fr/pages/#/detail/esfin-gestion/1001161/1329339?origine=1001161&langueFr=true
- ADEME https://annuaire.investisseurs.ecoentreprises-france.fr/pages/#/detail/ademe-investissement/1001161/1331754?origine=1001161&langueFr=true
- Enerfip https://annuaire.investisseurs.ecoentreprises-france.fr/pages/#/detail/enerfip/1001161/1329804?origine=1001161&langueFr=true
- Energie Partagée https://annuaire.investisseurs.ecoentreprises-france.fr/pages/#/detail/

energie-partagee-investissement/1001161/1330966?origine=1001161&langueFr=true
- Lendosphère https://annuaire.investisseurs.ecoentreprises-france.fr/pages/#/detail/lendosphere/1001161/1329723?origine=1001161&langueFr=true

Prochaine étape : étude des critères et du montage de dossiers des 6 établissements pré-sélectionnés.

Pour Odèle : Esfin Gestion & Happy Capital

Pour Dominique : ADEME & Enerfip

Pour Fabien : Energie Partagée & Lendosphère

Les financements sociaux

Lors de la constitution de notre financement, nous devons consulter les caisses sociales qui proposent des solutions fléchées.

Le premier organisme visé est la **CNAV** au travers des **CARSAT**. Pour information, lire le dossier de présentation et de candidature ici.

Il serait intéressant d'étudier ce que les **Mutuelles** proposent dans le domaine du financement social, au vu de l'accession à des aides par plusieurs autres Coopératives. Cette étude est prise en charge par Dominique et Odèle.

Enfin, le **PLS** (Prêt Locatif Social), acquis par certaines Coopératives. " ...Le prêt locatif social permet de financer, pour les organismes HLM, et les sociétés d'économie mixte :

- L'achat de terrain et la construction de logements neufs,
- L'acquisition-amélioration de logements anciens,
- La transformation de locaux divers, avec ou sans acquisition, en logements locatifs,
- La réalisation de logements-foyers destinés aux personnes âgées ou handicapées (hors résidences sociales).
- Les logements sont destinés aux ménages dont les ressources ne dépassent pas 1,3 fois le plafond du prêt locatif à usage social.

Le PLS (ainsi que le PLI) est également destiné aux personnes privées (morales ou physiques) qui mettent sur le marché des logements dont elles s'engagent à respecter deux caractéristiques essentielles : un plafond de loyer et un plafond de ressources des locataires.

Ces prêts sont appuyés sur la ressource des Fonds d'Epargne (Livret A, principalement) centralisée par la Caisse des dépôts et consignations... " (Source Wikipedia)

Ce PLS présente l'intérêt d'un financement à coût réduit, d'exonération de Taxes Foncières et de réduction de TVA (!!). La contre-partie réside dans la difficulté d'accès, le besoin très fréquent de s'adosser à un bailleur social avec les contraintes d'attribution du logement qui échappent partiellement ou complètement à la Coopérative.

Ce financement oblige notamment à prendre en compte les revenus du Coopérateur, ce qui transgresse l'esprit de notre Collectif, basé sur la confiance et la non hiérarchisation par l'argent. De surcroît, les variations de revenus impliqueraient une variation des redevances, modifiant l'équilibre budgétaire donc impactant les redevances des autres Coopérateurs.

La Commission propose de mettre cet outil en attente pour le moment.

Les financements bancaires

Nous avons opté pour le **Crédit Coopératif** pour héberger notre compte bancaire et avons donc un contact rapproché avec l'agence de cette banque à La Rochelle. Nous sommes, avec cet organisme, dans la sphère coopérative et parlons le même langage. Ce qui permet d'espérer bien travailler avec cette banque.

Lors du dernier séminaire, certain-e-s ont suggéré de consulter le **Crédit Foncier**. Nous étudierons leurs solutions.

La **NEF**, qui était une autre piste suggérée, s'avère totalement inadaptée par sa structure fragile et son volume de prêt particulièrement modeste, orienté vers du micro crédit.

Autre orientation, après constat des expériences de financement d'autres Coopératives opérationnelles, c'est le **Crédit Agricole**. Cette banque ne nous intéressait à priori pas, politiquement parlant. Mais elle semble offrir des financements adaptés. La Commission propose d'étudier tout de même les solutions de cette banque.

Les subventions

La Commission retient l'orientation de la subvention d'équipement, objet d'une décision unique et irréversible.

Nous abandonnons l'idée de monter des dossiers de subvention de fonctionnement, trop soumises aux aléas temporels et politiciens.

Nous étudierons ces dossiers de subvention suite aux travaux de la Commission Habitat car elles seront fléchées sur nos équipements.

Sans présager des organismes qu'on nous conseillera de consulter, nous retenons dors et déjà les pistes suivantes :

- ADEME
- Collectivités Territoriales
- Région
- Europe

Agenda

- **28/09/2021** - Proposition de modèles économiques comparatifs Bongraine/Les Motais pour validation par la Commission. Ils seront présentés lors du Séminaire #4 – Le Fournil
- **16/10/2021** ou **23/10/2021 à 20h00** - Commission Finances en visio.
  - Résultats des recherches sur les 6 organismes financeurs pré-retenus
  - Résultats des recherches sur les financements par les Mutuelles
  - Analyse de l'impact des décisions prises au cours du Séminaire #4